Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La leçon de dessin a été aussi très goûtée. M. l'Inspecteur et les maîtres ont apprécié les avantages de la méthode, enseignée à l'Ecole normale, que M. L. a employée.

N'oublions pas de remercier, en terminant, notre dévoué Collègue, M. B., qui nous a préparé comme point final un souper gracieusement servi. *Le secrétaire*, A. L.

Chronique scolaire

Belgique. — Chacun sait que, en Belgique, l'instruction n'est pas obligatoire pour tous les enfants. Mais, ce qui étonnera bien des lecteurs, ce sera d'apprendre que, dans ce petit pays, qui marche à la tête des Etats européens dans le domaine de l'instruction, cent mille enfants ne fréquentent aucune école. Le nombre des illettrés est si grand que, à la Chambre belge, dans une discussion qui s'est ouverte au commencement de décembre dernier, plusieurs députés ont réclamé l'instruction obligatoire et la multiplication des écoles primaires de hameau.

— *Congrès international belge.* — A l'occasion de l'Exposition de Liège en 1905, un Congrès international de l'enseignement primaire sera organisé en cette ville par les soins de la Fédération générale des instituteurs belges. Toutes les associations étrangères d'instituteurs, ainsi que les principaux hommes d'école de la Belgique et des autres pays, seront invités.

Confédération. — Le Polytechnicum de Zurich compte cet hiver 1248 étudiants réguliers et 471 auditeurs. D'après la nationalité, la répartition des élèves est la suivante : Suisse, 808 ; Autriche-Hongrie, 114 ; Italie, 55 ; Russie, 49 ; Allemagne, 39 ; Hollande, 33 ; France, 27, etc. Le corps professoral comprend 65 professeurs, 36 *privat-docent* et professeurs honoraires et 62 assistants. Le budget pour l'année 1904 prévoit une dépense de 1 022 000 fr.

Fribourg. — Dans sa séance du 15 janvier, le Conseil d'Etat a nommé Mlle *Lucie Gremaud,* à Fribourg, inspectrice de l'enseignement des travaux féminins pour le IIIe arrondissement (districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse).

AVIS OFFICIEL

Les instituteurs et institutrices qui ont un brevet définitif par suite de neuf années d'enseignement effectif dans le canton, ou par l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique avec cinq années d'enseignement dans le canton, ont droit aux primes d'âge prévues à l'art. 97 de la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire.

Les primes pour l'année 1903 sont déposées chez les receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

Direction de l'Instruction publique.